



société  
**HIPPIQUE**  
**FRANÇAISE**



# Note financière 2024

## CSO PONEYS - Finales Nationales

Mise à jour le 5 août 2024

Société Hippique Française  
261 rue de Paris  
93100 Montreuil  
[www.shf.eu](http://www.shf.eu)

Secrétariat technique  
01.53.59.31.31  
[contact@shf.eu](mailto:contact@shf.eu)



# 1 Table des matières

2	GENERALITES.....	2
2.1.	Champ d'application de la présente note et généralités.....	2
2.2.	Adhésion .....	2
2.3.	Races Affiliées .....	2
2.4.	Droit d'entrée sur le circuit Cycle Classique .....	2
2.5.	Déclaration des chevaux .....	2
2.6.	Forfait, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney.....	2
2.6.1.	Forfait.....	2
2.6.2.	Rattrapage d'engagement, changement d'épreuve.....	3
2.6.3.	Rattrapage d'engagement .....	3
2.6.4.	Changement d'épreuve.....	3
2.6.5.	Changement de cavalier, de cheval ou poney .....	3
3	SAUT D'OBSTACLES - PONEYS .....	4
3.1.	Engagements.....	4
3.2.	Dotations.....	4
3.2.1.	Poneys de 4 ans B, C et D - Epreuves .....	4
3.2.2.	Poneys de 5 et 6 ans B, C et D - Epreuves.....	5
3.2.3.	Championnats .....	5

## 2 GENERALITES

### 2.1. Champ d'application de la présente note et généralités

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2024. Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement des Epreuves d'Elevage publié sur le site [www.shf.eu](http://www.shf.eu).

Tous les montants de la présente note financière sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

### 2.2. Adhésion

Conformément à l'article 4.3 du règlement général des épreuves des jeunes chevaux et poneys, les cavaliers participant aux épreuves Cycle Classique Jeunes Chevaux CSO, CCE, dressage (Qualification, CIR et Finales Nationales) devront être adhérents de la Société Hippique Française.

Le montant de l'adhésion est de 50 € pour une année civile. Celle-ci se règle en ligne sur le site [www.shf.eu](http://www.shf.eu)

### 2.3. Races Affiliées

Les races énumérées ci-après sont affiliées à la SHF :

#### **Pour les races de Chevaux :**

Arabe et Demi-Sang Arabe, Anglo-Arabe, Cheval de dressage français et Selle-Français

#### **Pour les races de Poneys :**

Connemara, Criollo, Dartmoor, Fjord, Haflinger, Highland, Irish-Cob, Islandais, New Forest, Poney Français de Selle, Shetland et Welsh.

### 2.4. Droit d'entrée sur le circuit Cycle Classique

Selon l'article 3.1.1.2 du règlement général des épreuves des jeunes chevaux et poneys, tout équidé participant au circuit Cycle Classique de race non affiliée à la SHF et n'ayant pas délégué le contrôle des performances à la SHF devra s'acquitter d'un droit d'entrée annuel sur FFE COMPET.

Le montant annuel est fixé ainsi :

- Chevaux courant dans les disciplines du CSO et/ou Concours Complet : 120 €
- Chevaux courant dans la discipline du dressage : 40 €

### 2.5. Déclaration des chevaux

Pour permettre son engagement en épreuves d'élevage, un jeune cheval/poney doit au préalable être inscrit sur la liste SHF sur [www.shf.eu](http://www.shf.eu). Pour cela, il devra être déclaré sur le compte SHF de son propriétaire, identique au propriétaire SIRE.

Si le propriétaire déclaré ne correspond pas au propriétaire officiel SIRE, le déclarant devra s'acquitter d'une pénalité de 60€ pour que le cheval/poney puisse participer au circuit.

### 2.6. Forfait, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney

#### 2.6.1. Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celles énumérées au Règlement général des compétitions de la SHF (art. 2.3.2.3).

### **2.6.2. Rattrapage d'engagement, changement d'épreuve**

Les conditions d'un rattrapage sont définies à l'article 2.3.2.2 du Règlement général des épreuves jeunes chevaux et poneys.

### **2.6.3. Rattrapage d'engagement**

Les délais de rattrapage sont généralement de 24h. Il convient de se reporter aux informations publiées dans les avants-programmes des Finales Nationales.

Le montant de la pénalité pour le rattrapage d'un engagement est le montant de l'engagement limité à la somme de 100 €. Lors d'un rattrapage d'engagement, le montant de l'engagement et la pénalité sont prélevés séparément.

### **2.6.4. Changement d'épreuve**

Les changements d'épreuve ne sont pas autorisés.

### **2.6.5. Changement de cavalier, de cheval ou poney**

#### **2.6.5.1. Changement de cavalier**

Les changements de cavalier sont autorisés sur les Finales Nationales. Les changements de cavalier doivent être déclarés avant le début de la première épreuve d'un championnat, en CSO, Hunter, Dressage et Endurance ou du premier test, en CCE et Attelage. Les concurrents concernés doivent présenter au jury, au plus tard une demi-heure avant le début de l'épreuve, leur licence compétition ou, à défaut, une copie d'écran internet montrant la catégorie de compétition de leur licence, le livret d'identification de leur cheval/poney, et un numéro de compte engageur. Sur une Finale nationale de sauts d'obstacles ou de dressage, le Président du jury est habilité à autoriser le changement de monte entre la 1ère et la 2ème épreuve et/ou la 3ème épreuve en cas de force majeure.

#### **2.6.5.2. Changement de cheval ou poney**

Les changements de monture sont interdits sur les finales nationales.

### 3 SAUT D'OBSTACLES - PONEYS

#### 3.1. Engagements

En €	Finales Nationales (pour deux épreuves)	Criterium (pour deux épreuves)
4 ans B, C et D	70	70
5 ans B, C et D	80	70
6 ans B, C et D	90	70

#### 3.2. Dotations

##### 3.2.1. Poneys de 4 ans B, C et D - Epreuves

##### 3.2.1.1. 1ère épreuve - présentation montée

Les primes sont calculées de la manière suivante :

- Parcours sans pénalité : prime 200€
- Prime complémentaire allouée au premier tiers des partants et calculée en fonction du classement et réparties selon l'algorithme publié à l'article 3.4. L'enveloppe pour ces primes complémentaires est déterminée de la manière suivante :
  - nombre des partants multiplié par la prime au sans-faute 200 ;
  - multiplié par 3.5%.

**Exemple :** Pour une épreuve de présentation montée avec 12 poneys partants et 5 poneys sans pénalité, le 3ème classé sera crédité de :  $200 + ((200 * 12 * 0.035) * (3.2/20)) = 213.44 \text{ €}$

Classement	Algorithme	Dotation en €		
		Sans pénalité	Complémentaire	Total prime
1er	8.8	200	36.96	236.96
2ème	5.6	200	23.52	223.52
3ème	3.2	200	13.44	213.44
4ème	2.4	200	10.08	210.08
5ème	0	200	0	200
6ème	0	0.00	0	00

##### 3.2.1.2. 2ème épreuve

Une prime de 200 € est attribuée aux parcours sans pénalité.

### 3.2.2. Poneys de 5 et 6 ans B, C et D - Epreuves

Une prime est attribuée au parcours sans pénalité selon le barème suivant :

Prime en €	Epreuves qualificatives	Finale
5 ans B, C et D	225	225
6 ans B, C et D	250 (1)	250

(1) Lors de la 2ème qualificative des poneys de 6 ans, la répartition de la dotation se fait avec l'algorithme et selon les mêmes modalités de calcul que lors des épreuves labels jugées au chronomètre.

### 3.2.3. Championnats

Une prime est attribuée aux poneys classés ELITE, EXCELLENT, TRES BON suivant le barème suivant :

Prime en €	Elite	Excellent	Très Bon
4 ans	400	200	100
5 ans	500	250	125
6 ans	600	300	150